

La commune de Fercé-sur-Sarthe souhaite mener des actions en faveur du développement de l'agriculture locale, de proximité et de qualité. Les trois associations, La Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP 72), le Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Sarthe (GAB 72) et Terre de Liens Pays de la Loire (TDL PDL) s'associent et mettent au service de la commune un accompagnement à l'installation agricole ayant pour débouchés, l'approvisionnement en circuit court du territoire et également la reconquête de la qualité de l'eau.

Les élus souhaitent encourager l'installation d'agriculteurs, en plus particulièrement de maraîchers, sur la commune, en mettant en œuvre une démarche d'animation et de mobilisation citoyenne.

Pour la commune de Fercé-sur-Sarthe, cette démarche comporte plusieurs objectifs :

- Participer activement à l'augmentation des capacités de productions maraîchères sur la commune ;
- Contribuer à la présence de produits en circuits courts dans le commerce du village, dont la commune est propriétaire ;
- Maintenir une agriculture diversifiée sur la commune ;
- Encourager la production agricole biologique ;
- Encourager une agriculture fortement pourvoyeuse d'emplois, non délocalisables ;
- Encourager le développement de la plateforme en ligne Local.ht sur le territoire Fercéen ;
- Mobiliser les citoyens autour d'un projet innovant et rassembleur pour la commune.

Monsieur le Maire, précise que seulement 4 exploitations agricoles, hors maraîchage, subsistent à Fercé-sur-Sarthe. La disponibilité en produits locaux – principalement en légumes - est donc insuffisante dans la commune. Cette démarche permettrait de combler ce déficit, de participer à l'approvisionnement du restaurant scolaire et du commerce et donnerait ainsi un attrait supplémentaire au village.

Par ailleurs, le développement de l'agriculture biologique sur le territoire participerait activement à la reconquête de la qualité de l'eau. La commune se situe sur trois bassins versants : La Gée, le Renom et la Sarthe Aval. En outre, il pourrait être opportun de prioriser les recherches de parcelles sur les secteurs de captage d'eau potable.

Enfin, il est précisé que le coût total de cette étude (tranche ferme + tranche conditionnelle) s'élève à 17 000 euros TTC. La commune est susceptible d'être éligible à une aide financière à hauteur de 80 %.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Contrat Territorial Eau Sarthe Aval.

////////////////////////////////////

Désignation d'un élu référent à la Sécurité Routière (21.08)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un élu référent à la sécurité routière. Son rôle consistera à :

- Être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux ;
- Diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu en mairie de la part de riverains concernant le stationnement gênant dans le lotissement Les Grands Jardins.
- Marion LE BLAY rend compte de la commission « scolaire et jeunesse ».
- Monsieur le Maire demande au CCAS de réfléchir à une organisation du transport de personnes dans le cadre de la campagne de vaccination.
- Les travaux de rénovation de peinture de la 4^{ème} classe ont été réalisés durant les vacances de Noël par l'entreprise Sablé Décor.
- Madame Amandine LELIEGE est actuellement en arrêt maladie. Son congé maternité débutera en février. Madame Sylvie CHAMOUX la remplace.
- Date commission « voirie – bâtiment – urbanisme » : mercredi 3 février à 20 heures
- Date commission « vie associative – vie citoyenne et numérique » : lundi 8 février à 20 heures
- Date commission « scolaire et jeunesse » : mercredi 27 janvier à 20 heures
- Prochaine séance du conseil municipal : mercredi 10 février à 20 heures

La séance est levée à 22h30.

////////////////////////////////////

Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 21.01 à 21.10.

M. Dominique DHUMEAUX	M. Philippe BERGUES	Mme Marion LE BLAY	M. Maxime BARILLEAU
M. Aurélien AUBERT	M. Yoann BEREL	M. Jean-Claude CHAMPION	M. Jean-Luc LOUEDEC
M. Laurent NICOLLE	Mme Christine BOUCHER	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN

Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE